

AMÉNAGEMENT NATURE, LOGEMENT

MINISTÈRE DU LOGEMENT,
ET DE L'HABITAT DURABLE

Direction générale de l'aménagement,
du logement et de la nature

Arrêté du 2 mai 2016 modifiant l'arrêté du 23 mars 2015 portant nomination des membres de la commission chargée de formuler des avis techniques et des documents techniques d'application sur des procédés, matériaux, éléments ou équipements utilisés dans la construction

NOR : LHAL1610766A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Par arrêté de la ministre du logement et de l'habitat durable et de la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, en date du 2 mai 2016, nommés membres de la commission chargée de formuler les avis techniques et des documents techniques d'application sur des procédés, matériaux, éléments ou équipements utilisés dans la construction, en application de l'article 8 de l'arrêté du 21 mars 2012 au titre :

des représentants des maîtres d'ouvrages publics ou privés, M. Philip Gibon, Fédération des promoteurs immobiliers (FPI), en remplacement de M. Stéphane Chardot, Fédération des promoteurs immobiliers (FPI);

- des personnes choisies parmi les industriels, entrepreneurs, architectes ou techniciens dont les activités ont trait notamment au bâtiment: M. Gilles Bernardeau, Centre d'études et de recherche de l'industrie et du béton (CERIB), en remplacement de M. Marc Lebrun, Centre d'études et de recherche de l'industrie et du béton (CERIB);
- des représentants du ministère chargé de la construction: M. Romain Bordier, chef du bureau des acteurs, des produits et de l'innovation dans la construction, en remplacement de M. Koumaran Pajaniradja, adjoint au sous-directeur de la qualité et du développement durable dans la construction.